

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Micro-crèche Petits d'homme

- I. LA STRUCTURE ASSOCIATIVE**
- II. LE PROJET SOCIAL**
 - A. La micro-crèche Petits d'Homme**
 - B. Les objectifs du projet social**
 - C. La mise en œuvre du projet social**
- III. LE PROJET ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE**
 - A. Les objectifs du projet éducatif et pédagogique**
 - B. La mise en œuvre du projet éducatif et pédagogique**
 - B.1. De l'accueil individualisé vers la collectivité***
 - B.1.a. Les premiers contacts***
 - B.1.b. L'adaptation ou l'intégration progressive de l'enfant***
 - B.1.c. L'accueil au quotidien***
 - B.2. De l'accompagnement et la prise en charge individualisés vers la collectivité***
 - B.2.a. Sur le plan affectif***
 - B.2.b. Sur le plan environnemental***
 - B.2.c. Sur le plan relationnel***
 - B.3. L'action auprès des familles***
 - B.4. Une journée type à la micro-crèche Petits d'Homme***
 - B.5. L'équipe de professionnels de la micro-crèche***
 - B.6. Les partenaires de la micro-crèche***

I. LA STRUCTURE ASSOCIATIVE

La micro-crèche Petits d'Homme est située sur la commune de Ollioules.

Adresse : 123 chemin de la Capellane 83190 Ollioules

Elle est gérée par l'association Petits d'Homme

Adresse du siège: 142 chemin des myrthes 83500 La Seyne sur mer

Tél : 0620786005

Mail : assopetitsdhomme@gmail.com

La micro crèche adaptée associative Petits d'Homme est une structure multi-accueil d'une capacité de 10 places maximum où l'on favorisera l'éveil de tous les enfants âgés de 3 mois à 6 ans, quel que soient leurs singularités. En gardant les spécificités d'un lieu de vie d'accueil collectif, éducatif et pédagogique, Petits d'Homme vise le développement d'actions permettant d'approcher la différence pour mieux la tolérer. Pour cela, nous veillerons au respect des besoins particuliers de chaque enfant, de chaque famille. Toutefois, cette structure ne pourra pas accueillir des enfants ayant du matériel médical en raison de l'absence de personnel médical.

1. Ouverture de la structure

C'est une structure ouverte 105 heures par semaine qui propose des activités réfléchies et adaptées aux enfants accueillis, dans un espace pensé et aménagé en fonction de leurs divers besoins.

a. Amplitude horaire d'ouverture :

- ✓ La micro-crèche est ouverte de 7h30 à 18h, 5 jours par semaine, du lundi matin au vendredi soir.
- ✓ L'accueil des enfants s'effectuera de 7h30 à 9h00 le matin
- ✓ Pour les accueils de type demi-journée, les accueils et les départs se feront entre 11h30 et 13h30.
- ✓ Le soir, l'accueil des parents se fera à partir de 16h30.
- ✓ Les parents doivent prévoir les temps de transmissions à l'arrivée comme au départ de l'enfant.

b. Fermeture pour congés :

La micro-crèche fermera 5 semaines par an :

- ✓ 3 semaines en août,
- ✓ une semaine entre Noël et le jour de l'an,
- ✓ une semaine au printemps.
- ✓ tous les jours fériés ;
- ✓ le lundi de pentecôte, journée de solidarité sera fermée pour les enfants mais aménagé en journée pédagogique pour le personnel.

Les périodes de fermeture ne seront pas fixes et pourront varier d'une année à l'autre selon les besoins. Les dates précises de fermeture seront communiquées chaque année aux parents. Elles seront rappelées à l'attention des parents un mois à l'avance par voie d'affichage au sein de la structure et dans le cahier de liaison.

2. Types d'accueils proposés

Le contrat d'accueil est signé entre la famille et la gestionnaire de la crèche au moment de l'inscription de l'enfant. L'établissement propose trois types d'accueil :

a. Accueil régulier :

- ✓ Un accueil régulier sous forme de journées entières ou de demi-journées.
- ✓ Cet accueil est formalisé par un contrat de mensualisation passé entre la famille et la structure qui va définir la durée du temps d'accueil selon :
 - Le nombre d'heures par jour à déterminer selon les besoins,
 - Le nombre de jours par semaine,
 - La déduction des jours fériés et des jours de fermeture de la structure.

- ✓ La mensualisation est un contrat écrit conclu entre la famille et la structure pour une durée d'un an maximum. Elle repose sur le principe de la place réservée et s'applique quels que soient le rythme et la durée de fréquentation de l'enfant.
- ✓ Le nombre d'heures indiqué dans le contrat est réservé par la famille. La famille est donc tenue de payer les heures réservées dans le contrat, heures réalisées ou non.
- ✓ Un accueil en dehors des plages prévues dans le contrat ne pourra être effectué que dans les conditions de l'accueil occasionnel (voir paragraphe « accueil occasionnel ») en fonction des disponibilités de places.
- ✓ Un avenant au contrat peut être appliqué en cas d'heures supplémentaires systématiques ou en cas de changement de situation.
- ✓ **En ce qui concerne l'accueil d'un enfant en situation de handicap mental, l'accueil se fera progressivement comme pour n'importe quel autre enfant. Ensuite cet accueil s'effectuera sur des plages horaires ne dépassant pas une demi-journée, selon la sévérité du handicap de l'enfant, afin d'offrir un accueil de qualité, propice au bien-être de l'enfant pour son développement.**

Ce contrat d'accueil régulier devra être respecté et pourra être modifié en raison d'un changement professionnel ou familial.

- ✓ Toute modification du contrat doit faire l'objet d'une demande écrite, le mois précédent.
- ✓ La directrice doit être informée par courrier **2 mois à l'avance de tout arrêt du contrat.**
- ✓ ***Si la famille ne respecte pas ce délai, les 2 mois de préavis seront facturés***

b. Accueil occasionnel :

- ✓ Il est de courte durée (temps d'accueil inférieur à 16h par semaine) et permet de répondre à des besoins ponctuels d'accueil avec réservation dans la limite des places disponibles.
- ✓ Les parents ne peuvent réserver qu'une journée ou demi-journée à la fois.
- ✓ La réservation est obligatoire, avec un minimum de 2 h d'accueil consécutives. Elle s'effectue au plus tôt une semaine avant la date d'accueil souhaitée.
- ✓ Il ne nécessite pas de contrat de mensualisation mais un contrat horaire : Toute journée ou demi-journée réservée est due.
- ✓ Dans le cas d'un dépassement horaire dans le cadre d'un accueil régulier, toute heure commencée est due.
- ✓ Aucun accueil ne pourra être effectué sans rencontre préalable avec la directrice, ainsi que la réalisation du dossier d'inscription et la période d'adaptation.
- ✓ En occasionnel, les enfants ne sont pas prioritaires. C'est en fonction de la place disponible.

II. LE PROJET SOCIAL

A. La micro-crèche Petits d'Homme :

La micro-crèche Petits d'Homme est une micro crèche associative dont le siège se trouve au 142 chemin des myrthes, 83500 La Seyne sur mer.

L'association Petits d'Homme a fait le choix de ce type de structure d'accueil (une micro-crèche), car elle souhaite offrir un accueil de qualité pour mener à bien son projet innovant en direction de l'accueil de jeunes enfants en situation de handicap mental.

Ainsi elle apportera une prise en charge différente dans ces communes où l'offre collective par rapport à cet accueil est loin d'être suffisante. (cf l'étude de besoins)

- La micro-crèche Petits d'Homme est une structure qui gardera les spécificités d'un lieu de vie éducatif, pédagogique, socialisant et ne sera pas assimilée à une structure de soins.

La micro-crèche Petits d'Homme répondra ainsi à la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rappelant clairement dans son titre 1er, article 2 que « ***l'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie*** » et au décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 qui précise que « ***les établissements et les services d'accueil non permanent d'enfants veillent à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui leur sont confiés. Dans le respect de l'autorité parentale, ils contribuent à leur éducation. Ils concourent à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique qu'ils accueillent. Ils apportent leur aide aux parents pour favoriser la conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie familiale.***»

La micro-crèche, se situe au **123, chemin de la Capellane, 83190 Ollioules.**

Compte tenu de sa situation géographique, proche des zones d'activités de La Seyne/mer, Ollioules et Six-Fours, la micro-crèche permettra aussi de répondre aux demandes de garde non satisfaites sur ces communes. (cf l'étude de besoins)

B. Les objectifs du projet social :

Au travers de la micro-crèche, l'association souhaite :

- ✓ Favoriser la socialisation de tous les enfants, quelque soient leurs singularités.
- ✓ Permettre l'accès de tous à un accueil en collectivité et favoriser de ce fait la mixité sociale.
- ✓ Proposer un accueil de qualité dans une petite structure.
- ✓ Permettre le lien social et les échanges entre les familles.
- ✓ Favoriser les actions de dépistage et de suivi.
- ✓ Proposer un accompagnement bienveillant auprès des familles.
- ✓ Offrir à toutes les familles la possibilité de mener une vie familiale et professionnelle de façon harmonieuse.

C. La mise en œuvre du projet social

- ✓ Les règles de fonctionnement de la structure seront les mêmes pour toutes les familles.
- ✓ Proposer un accueil adapté lors de l'inscription grâce à une écoute et un échange avec chaque famille pour préparer la vie en structure collective.

- ✓ Proposer un petit effectif d'enfants pour accompagner le plus près possible chaque enfant.
- ✓ Proposer un personnel formé, sensibilisé aux différences.
- ✓ Offrir un cadre de vie dans lequel chaque enfant pourra évoluer à son rythme, selon ses propres besoins et capacités, et en toute sécurité.
- ✓ Soutenir la parentalité en accompagnant et en soutenant chaque famille : l'ensemble de l'équipe sera à l'écoute et suffisamment disponible lors des différents moments d'échanges quotidiens ; des réunions de familles seront mises en place afin d'échanger autour de thèmes choisis comme le sommeil, la propreté... Ces réunions seront animées non seulement par l'équipe mais aussi par des professionnels (médecins, para-médicaux, éducateurs...) hospitaliers, de la PMI et d'associations travaillant autour de la parentalité.

III. LE PROJET ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE

Par la mixité de l'accueil qu'elle propose, la micro-crèche « Petits d'Homme » sera un lieu d'ouverture et de développement du « Vivre ensemble » pour la globalité des enfants et de leurs familles.

Il s'agit de considérer chaque enfant comme une personne particulière et de lui offrir une place propre à ses besoins, ses envies, ses capacités et non de son âge ou de sa taille. Il n'y aura pas de cloisonnement : petits, moyens et grands seront ensemble.

Le projet s'articule autour de trois axes :

- **Accueillir en collectivité chaque enfant et sa famille dans sa singularité.**
- **Repérer et répondre aux besoins de chaque enfant.**
- **Développer des actions permettant d'approcher la différence pour mieux la tolérer.**

L'accueil à la micro-crèche Petits d'Homme reposera avant tout sur une démarche résultant d'une réflexion commune entre les différents intervenants impliqués dans la vie des enfants et de liens de confiance inhérents à cet accueil.

Cohérence et confiance guideront notre projet.

A. Les objectifs du projet éducatif et pédagogique :

- Permettre à tous les enfants qui ne sont pas accueillis dans des structures de pouvoir bénéficier d'un accueil en collectivité
- Favoriser l'éveil, le développement global de tous, en tenant compte de la particularité de chacun.
- Permettre à des enfants en situation de handicap de bénéficier aussi d'un accueil en collectivité précoce qui leur permettra de préparer leur inclusion scolaire et sociale par la suite.
- Permettre aux enfants et aux parents d'approcher la différence pour mieux la tolérer.
- Accompagner tous les enfants, dans la relation aux autres, quelle que soit leur particularité, afin de favoriser leur insertion sociale.
- Accompagner les parents dans la relation avec leurs enfants sur le plan éducatif, affectif et du développement psychomoteur.
- Aider les parents des enfants en situation de handicap à reprendre confiance en leur qualité de parents.

B. La mise en œuvre du projet éducatif et pédagogique

B.1. De l'accueil individualisé vers la collectivité

Chaque enfant est unique de part son histoire individuelle et familiale. Il est donc important que l'équipe de la structure adopte une démarche d'écoute, d'observation afin d'individualiser chaque accueil et de pouvoir répondre à leurs besoins d'être sécurisés. Ceci est l'un des leviers pour que la vie en collectivité soit vécue par les enfants, comme par les parents, comme une possibilité d'éveil au monde.

L'équipe de la structure aura comme préoccupation principale d'établir un partenariat co-éducatif basé sur des liens de confiance qui s'installeront progressivement lors des différents temps de rencontre :

B.1.a. Les premiers contacts

Dans un premier temps chaque famille sera reçue individuellement avec son enfant dans le but de faire connaissance afin d'établir ensemble le projet d'accueil le plus respectueux possible. Il s'agit :

Pour l'équipe :

- De faire connaissance avec l'enfant dans sa globalité.
- D'obtenir des informations sur ses habitudes, ses goûts, son sommeil, ses difficultés...
- D'être à l'écoute des préoccupations des parents et de leurs besoins vis-à-vis du mode de garde choisi.

Pour chaque famille :

- De prendre connaissance du fonctionnement de l'établissement.
- De prendre connaissance des projets éducatifs et pédagogiques de l'établissement.
- De rencontrer l'équipe.
- De prendre leurs premiers repères :
 - sur le plan des personnes qui accueilleront leur enfant,
 - sur le plan de l'espace dans lequel il évoluera,
 - sur le plan des différents temps qui marqueront ses journées.

B.1.b. L'adaptation ou l'intégration progressive de l'enfant

C'est une période individualisée, personnalisée durant laquelle chaque enfant sera accompagné dans la séparation progressive d'avec la famille et la prise de nouveaux repères dans l'espace, le temps avec des adultes différents de l'environnement familial. Elle permet aussi aux professionnels de mieux connaître les besoins et les habitudes de l'enfant. Elle se déroule sur une semaine, répartie de la manière suivante :

▪ Jour 1:

C'est le premier contact de l'enfant avec la structure (locaux, personnel, autres enfants). Le parent reste donc avec lui pour un temps d'1h environ, afin que l'enfant se familiarise avec ce nouveau cadre, tout en ayant un repère avec son parent présent dans la salle. C'est aussi un moment où le parent explique aux professionnels les habitudes de vie de l'enfant, notamment pour le repas et la sieste.

- Jour 2:
Le parent accompagne à nouveau l'enfant, reste avec lui au sein de la structure pendant environ 30mn, puis laisse l'enfant pour une courte durée (45mn-1h)
- Jour 3:
L'enfant reste une matinée, et le parent vient le rechercher avant le déjeuner.
- Jour 4:
L'enfant vient une matinée et reste pendant le déjeuner. Le parent vient le rechercher avant la sieste
- Jour 5:
L'enfant vient une journée entière. Les parents et le personnel veilleront toutefois à ce que l'amplitude horaire de cette journée ne soit pas trop large (idéalement, arrivée à 9h, et départ après le goûter)

Il s'agit là d'un planning type, qui reste néanmoins flexible. Il conviendra aux professionnels et aux parents de se concerter et de l'ajuster si cela s'avère nécessaire, et selon la disponibilité des deux parties. Chaque enfant est différent et certains auront plus de facilités que d'autres à s'adapter à ce nouveau cadre. Il est donc essentiel que cette période se passe au mieux pour partir sur de bonnes bases.

B.1.c. L'accueil au quotidien

Un accueil à l'arrivée de l'enfant, le matin, entre 7h30 et 9h30.

Un moment permettant de discuter, d'échanger de manière informelle, un temps de transition entre la famille et la micro-crèche et un temps privilégié d'échanges et de transmissions. Pour cela, un membre de l'équipe se détachera du groupe pour venir accueillir chaque enfant personnellement. Cette personne sera la même pendant tout le temps de l'accueil du matin, de la même manière, il y aura une déléguée pour celui du soir.

La qualité des relations entre les parents et le personnel est essentielle ceci, afin de connaître le contexte familial de l'enfant et de s'adapter à ses besoins spécifiques.

L'accueil au départ de l'enfant, un moment où parents et enfants doivent avoir le temps de se retrouver, où le référent de l'accueil transmettra les éléments importants de la journée mais où surtout il échangera sur le vécu de l'enfant au cours de la journée, ses expériences, ses apprentissages, ses plaisirs, etc...

L'équipe établira un cahier de liaison dans lequel seront notées toutes les informations relatives à l'accueil quotidien de chaque enfant et qui sera une référence pour assurer le lien entre l'équipe et les parents.

B.2. De l'accompagnement et la prise en charge individualisés vers la collectivité

Notre objectif premier est de favoriser l'éveil par l'exploration et l'expérimentation des enfants en tenant compte des moyens de chacun.

Pour cela il est important que l'équipe :

- ✓ Assure un maximum de sécurité interne à l'enfant.
- ✓ Adapte l'environnement pour qu'il soit propice à cet éveil
- ✓ Respecte sa personnalité, ses rythmes et ses besoins,
- ✓ Le guide vers son autonomie,

- ✓ L'accompagne dans sa découverte du monde
- ✓ Mette en place des règles bien définies pour qu'il puisse prendre conscience des ses besoins propres, de sa personnalité et de ses capacités. Afin qu'il apprenne à se situer par rapport aux autres et à prendre confiance en lui.

Cet objectif et les moyens pour y aboutir seront les mêmes quel que soit l'enfant.

B.2.a. Sur le plan affectif

- ✓ Offrir des relations de qualité entre les parents et l'équipe.
- ✓ Suggérer des objets transitionnels qui accompagneront la séparation d'avec son environnement familial (objets, photos, albums...).
- ✓ Offrir une permanence des personnes qui s'occupent des enfants (les nommer, devenir une référence pour une famille, un enfant).
- ✓ Offrir une attention particulière et la relation privilégiée entre l'enfant et chaque adulte : observer, accompagner sans faire à sa place, encourager, valoriser...

B.2.b. Sur le plan environnemental

- ✓ Aménager l'espace
- Des espaces permettant d'explorer différents types de conduites motrices (ramper, glisser, rouler, sauter, escalader...) et différents jeux sensoriels (souffler, toucher, regarder, sentir, écouter...) seul ou avec les autres enfants ou de façon privilégiée avec les adultes présents.
- Des espaces confortables et douillet, qui permettront d'accueillir temporairement et selon leurs demandes, les enfants ayant parfois des difficultés à rester dans le groupe, du fait de certaines difficultés ou de certains troubles.
- Un espace extérieur permettant aux enfants d'évoluer et d'effectuer des expériences dans un autre environnement : jeux moteurs, jeux libres, jeux sensoriels...
- Des casiers individuels, personnalisés pour chaque enfant et leur parent.

- ✓ Aménager le temps

- Les temps d'activités

Pour favoriser le développement global de chaque enfant et tenir compte à la fois de la particularité de chacun, toutes les activités et les temps de découvertes seront menés :

- sur un plan collectif en petit groupe, de manière organisée en atelier ou de façon libre.
- sur un plan individuel à la demande de chaque enfant ou selon les troubles de l'enfant.

Des ateliers d'éveil sensoriel et psychomoteurs selon l'âge et les compétences de chaque enfant.

Avant la marche, l'enfant découvre le monde par l'intermédiaire de tous ses sens. Le rôle des jouets sera de : stimuler les sens (vision, odorat, toucher, ouïe, goût) et de répondre au besoin de manipulation /suction.

Après la marche, l'enfant se décentre de lui-même et se tourne vers les autres. Les jeux favorisent l'éveil sensoriel (souffler, toucher, regarder, sentir, écouter...), la motricité globale (pousser, tirer, escalader, glisser, sauter...), l'intelligence (maîtrise des actions, prise de conscience des rapports de cause à effet (encastrement, puzzles, jeux de construction...), et la

créativité où l'enfant laisse libre cours à son imagination (peinture, dessin, collage, modelage, expression corporelle...)

Le jouet n'est plus uniquement une source d'éveil, c'est aussi un moyen pour l'enfant de se socialiser : échanges entre les enfants, acceptation de règles (jeux de lotos, mémos...)

Pour les plus grands, les jeux symboliques favoriseront la communication verbale et la construction de l'identité.

La micro crèche disposera de jeux d'imitation, poupées, cuisine, dinette, garage, voitures...

- Les temps de jeux libres

Les enfants joueront ensemble ou seul et s'organiseront naturellement. Les adultes, attentifs sans être interventionnistes, seront là pour veiller à leur sécurité, encourager, valoriser et rassurer.

- Les temps de soins quotidiens

Au cours de la journée d'un enfant, on appelle soin, toute action de l'adulte dont le but est d'aider l'enfant à satisfaire ses besoins (sommeil, repos, repas, change...) Ce sont des soins individualisés et adaptés au développement et à la personnalité de chaque enfant, qui vont lui permettre d'acquérir une autonomie suffisante pour explorer le monde extérieur en toute sécurité physique et affective.

- **Les repas** : un temps où l'adulte favorisera un climat serein en privilégiant la qualité de l'échange,

Un temps où il respectera les différents besoins, désirs, les difficultés ou les troubles de chaque enfant, en adaptant son accompagnement.

Un temps durant lequel les enfants découvriront le plaisir de manger, les divers aliments mais aussi un temps de découvertes sensorielles, et d'apprentissage à manger seul.

- **Les soins corporels** : moment d'échanges et de relation privilégié entre l'enfant et l'adulte, de manière individualisée et dans l'intimité pour le bien être de l'enfant.

L'adulte sera d'autant plus attentif à respecter les enfants présentant des troubles de la relation en adaptant ses gestes, en les limitant, en les verbalisant, en accompagnant les plus grands à effectuer eux-mêmes certains soins

- L'accompagnement dans l'**apprentissage à la propreté**.

- **Des temps de repos** : adaptés au rythme de chaque enfant.

Les temps d'endormissement seront individualisés. Les adultes présents respecteront les rites de chaque enfant afin d'éviter toute anxiété.

Un lieu avec son lit personnalisé (doudou, photos...) et des coins « douillets » à l'abri de l'activité du groupe.

Des lits ou des matelas (selon les âges) pourront être installés dans des coins de la salle de vie pour les enfants qui auraient de grosses difficultés à se trouver dans l'obscurité ou éloigné de l'adulte.

Des réveils échelonnés avec des accueils individualisés.

B.2.c. Sur le plan relationnel

- ✓ La communication entre l'adulte et l'enfant

Chaque adulte veillera à se mettre au niveau du regard de chaque enfant, à utiliser un langage adapté à chaque enfant en utilisant un vocabulaire simple, à parler calmement et de manière à ne pas hausser la voix.

Chaque adulte verbalisera les gestes, les actions, qu'il effectue lors des différents temps.

De la même manière, il invitera les enfants les plus grands à verbaliser pour exprimer ce qu'ils ressentent, ce qu'ils désirent, pour nommer ce qui les entourent.

→ Ce sera d'autant plus important pour les enfants aux troubles du langage et de la pensée. Cette communication se fera par le biais des jeux, des activités d'éveil, des albums, des jeux de doigts. Mais aussi de manière plus privilégiée et individuelle par le biais des moments de soins, de repas ou d'endormissement.

✓ La communication entre enfants

Elle s'effectuera par le biais des jeux, des activités d'éveil et des moments de la vie quotidienne comme le repas : échanger, partager des objets, un jeu, un espace, un adulte ; jouer ensemble (pour les plus grands) par le regard, le toucher, puis par la parole.

→ L'adulte servira de médiateur entre chaque enfant en verbalisant les sentiments, les actions, les gestes.

→ L'adulte veillera à la sécurité de chacun en faisant respecter les règles du « vivre ensemble »

B.3. L'action auprès des familles

En plus des rencontres lors des accueils du matin et du soir, l'accompagnement des familles se fera plus spécifiquement de la manière suivante :

- ✓ Chaque membre de l'équipe, écoutera, échangera régulièrement autour de l'accueil et conseillera.
- ✓ Les familles pourront échanger régulièrement avec l'EJE et les Auxiliaires de puériculture autour du projet d'accueil afin de pouvoir le réajuster pour être au plus près de l'évolution de chaque enfant.
- ✓ Des ateliers parents/enfants seront planifiés dans l'emploi du temps hebdomadaire en collaboration avec une psychomotricienne. (au cours de l'évolution de la micro-crèche)
- ✓ Des groupes de paroles avec l'ensemble des familles et les membres de l'équipe seront organisés une fois par mois.
- ✓ Des conférences, des rendez-vous avec des professionnels de la petite enfance (médecins, éducateurs, puéricultrices, psychologues...) seront fixés une fois par trimestre en lien avec tous les partenaires sociaux, éducatifs et médico-sociaux.
- ✓ L'équipe, sensibilisée au handicap sera attentive aux signes d'éventuels troubles.
- ✓ La directrice sera, dans ce cadre, en mesure d'accompagner les familles vers les services compétents
- ✓ L'équipe accompagnera les familles lors des projets d'inclusion scolaire et effectuera un travail de lien avec les écoles concernées.
- ✓ Un panneau d'affichage à l'entrée de la structure est mis à jour régulièrement pour faire part aux parents des éventuelles informations importantes de la structure: ils seront informés régulièrement de l'évolution de leur enfant dans la structure, des activités proposées, des modalités de fonctionnement de la structure sur un panneau d'affichage établie à l'entrée de la salle de vie. Des activités parentales sont proposées tout au long de l'année, comme expliqué dans le projet pédagogique.

De leur côté il est demandé aux parents de s'engager dans la vie de la structure de la manière suivante :

- ✓ Le respect des horaires d'ouverture et de fermeture de la micro-crèche ainsi que les horaires du contrat d'accueil.
- ✓ L'implication des familles est fortement conseillée pendant la période d'adaptation.
- ✓ Le respect d'autrui et du cadre de vie, à une attitude tolérante et respectueuse en vers le personnel et les enfants, (un parent ne peut pas intervenir auprès d'un enfant qui n'est pas le sien) et les autres familles.
- ✓ Le respect du règlement de fonctionnement.
- ✓ La lecture des informations inscrites sur le panneau d'affichage.
- ✓ La participation au projet pédagogique.
- ✓ Les parents sont informés régulièrement de l'évolution de leur enfant dans la structure, des activités proposées, des modalités de fonctionnement de la structure. Des activités parentales sont proposées tout au long de l'année, comme expliqué dans le projet pédagogique.

B.4. Une journée type à la micro-crèche Petits d'Homme

La structure ouvre ses portes au personnel dès 7h30 du matin afin de préparer la salle, effectuer des tâches ménagères et veiller à ce que rien ne manque à l'accueil des premiers enfants et de leur famille.

➤ 7h30/9h00

C'est le temps de l'accueil des enfants et de leurs parents.

Dans la salle de vie l'adulte responsable du groupe accompagnent les enfants qui s'amuse avec des jouets mis à leur disposition (cubes, hochets, porteurs, ballons...), ou qui regardent des images, des albums ou qui, tout simplement, continuent de rêver dans un coin douillet. C'est un moment dit «libre».

Pendant ce temps, les parents accompagnés par la référente de l'accueil, notent sur le «cahier de liaison», les informations nécessaires pour que la journée du tout petit se passe bien (alimentation, santé, sommeil,...)

➤ 9h00/9h30

C'est le temps de la collation.

Enfants et adultes rangent les jeux déplacés à leur place puis s'installent autour de la table pour effectuer une collation.

Un moment pour se dire bonjour et se raconter des moments que l'on a envie de partager.

Ensuite arrive le moment de change pour les plus petits tandis que les plus grands continuent l'apprentissage de la propreté en allant aux toilettes adaptées à leur âge.

➤ 10h00/10h15

C'est le temps du regroupement.

Une des deux professionnelles s'installe sur un tapis avec les enfants qui arrivent au fur et à mesure du change, réalisé par la deuxième professionnelle.

C'est le moment de se mettre en éveil en effectuant quelques mouvements d'étirement, de gymnastique, des jeux de doigts, de voix. Puis de raconter le déroulement de la journée et de proposer les activités du matin.

➤ 10h15/10h45

C'est le temps des jeux et des explorations pour les plus grands.

Les plus petits continuent le rituel du sommeil, en fonction des rythmes de chacun (durant toute la journée) ou jouent avec les jouets mis à leur disposition: hochets, tapis, aire de découverte,....

Toutes les activités sont proposées et non imposées aux enfants. Ils font de nouvelles découvertes et font leurs propres expériences à leurs rythmes toujours encadrés par l'adulte.

Ces expériences de découverte sensorielles, sensori-motrices sont issues du vécu des enfants, d'une découverte faite par un d'eux à l'extérieur, d'un objet apporté ou en rapport avec l'époque de l'année, la météo du jour...ce sera le prétexte à jouer, transformer, bricoler...

Des activités d'explorations motrices seront aussi proposées dans la salle ou à l'extérieur, selon le temps.

Pour les activités, les enfants sont répartis en groupe en fonction de l'âge et/ou de l'activité et/ou de leur envie.

Le ou les enfants qui n'ont pas envie de participer restent jouer à côté du groupe sous l'œil attentif d'une des personnes qui n'encadre pas l'activité.

➤ **10h45/11h00**

C'est le temps du retour au calme

Les enfants, petits et grands se regrouperont avec un adulte autour d'une comptine à gestes un conte, une lecture d'album. Ce sera aussi le moment d'écouter les plus grands partager leurs expériences du matin.

➤ **11h00/12h00**

C'est le moment du repas. Celui-ci est apporté par les parents chaque matin.

Après le passage aux toilettes pour les plus grands, le change pour les plus petits et le lavage des mains, les enfants qui tiennent assis vont se répartir autour de la table, pour les plus jeunes, sur des chaises hautes.

Pour les bébés, les prises alimentaires au biberon seront proposées à la demande de celui-ci en respectant un délai de 2h entre 2 prises ou à heure fixe selon les besoins de l'enfant.

Le personnel va aider les plus petits à prendre le repas. Les plus grands mangent seuls afin de favoriser leur autonomie. Les adultes encadrent les enfants, discutent avec eux, nomment les aliments,...

➤ **12h30/15h00**

C'est le temps des départs ou des arrivées de l'après-midi, et le temps de la sieste.

- 12h30 environ: passage aux toilettes pour les plus grands et change pour les plus petits.

Après le repas, la fatigue commence à se faire sentir. Les grands vont aux toilettes (lavage des mains, du visage..), tandis que les professionnelles changent les plus petits. Chacun regagne son lit, après avoir récupéré son doudou, sa sucette ... Chaque chambre est adaptée en fonction de l'âge de l'enfant.

Les lits seront personnalisés, ce qui lui permet de se rassurer et lui donne ainsi des repères. Les professionnelles respectent le rituel d'endormissement de chacun et le petit câlin à la demande.

Les enfants qui n'arrivent pas à dormir sont gardés en salle de vie, ils sont occupés avec des jeux calmes et reposants.

Le réveil se fait selon le besoin de chaque enfant. Chacun se lève suivant son rythme.

➤ **15h00/15h30**

C'est le temps du réveil échelonné.

Les enfants sont accueillis de manière individualisée au fur et à mesure de leur réveil. Les adultes s'occupent de leurs soins : changement de la couche, passage aux toilettes, habillage. Encore un moment privilégié entre l'adulte et l'enfant, par les gestes, les paroles, les câlins.

C'est aussi le temps des activités de découvertes et d'expérimentations : peinture, modelage, transvasement...

➤ **15h30/16h15**

C'est le temps du goûter.

Après s'être lavés les mains, les enfants se réuniront autour des adultes pour partager ce moment. Comme pour le repas, il s'agira d'un temps d'échange, de découverte autour des aliments apportés par les parents.

16h30/18h00

C'est le temps des jeux moteurs puis des jeux libres.

Passage aux toilettes, change pour les plus petits.

Puis les enfants pourront effectuer des jeux d'exploration motrice à l'extérieur si le temps le permet ou dans la salle de vie puis des jeux libres dans la salle de vie pendant que les premiers départs se réalisent.

Ce sera alors le moment de la transmission des informations, des anecdotes entre les professionnelles et les parents.

Cette journée type n'est là qu'à titre indicatif. En effet, les journées avec les enfants sont enrichissantes et ne se ressemblent pas. Notre volonté est de proposer un accompagnement individualisé tout en valorisant la richesse d'échanges que peut offrir le cadre de la collectivité. Nous prenons le temps avec chaque enfant, l'important est le bien être de chacun, de ses besoins et de ses envies qui sont une priorité.

B.5. L'équipe de professionnels de la micro-crèche

L'équipe se compose :

- D'un personnel formé au handicap : une directrice/EJE et une auxiliaire de puériculture qui ont préalablement exercé dans des structures spécialisées (Hôpital de jour, pouponnière, centre d'accueil enfant/parent...)

Une éducatrice de jeunes enfants qualifiée qui assure :

- **la fonction de référent technique** sur 25% de son temps de travail, 25% auprès du groupe d'enfant
- **la fonction de gestionnaire** sur 50% de son temps : partie administrative, ressource humaine et comptable de la structure. Elle met en place les règles de fonctionnement et s'assure de leurs exécutions. Elle assure le fonctionnement de la structure. Tout le personnel dépend d'elle au niveau hiérarchie. Elle détermine le rôle et la fonction des employés.

Elle est chargée:

- ✓ Du suivi technique de la micro crèche.
- ✓ De l'élaboration et de la mise en œuvre du projet d'établissement et du règlement de fonctionnement de la micro-crèche.
- ✓ Des relations avec les parents.

- ✓ De la constitution des dossiers d'inscription et de la programmation de la période d'adaptation des enfants.
- ✓ D'assurer toute information sur le fonctionnement de celle-ci.
- ✓ De l'animation et du soutien de l'équipe en charge de l'encadrement des enfants.
- ✓ Elle a en charge les plannings (présence et congés du personnel, planning d'occupation de la crèche, ...)
- ✓ Sa fonction éducative est essentielle en matière de développement psycho-affectif des enfants et d'encadrement du personnel.
- ✓ Dans le cadre de son rôle de prévention, elle s'assure du bon développement de l'enfant, et se porte garant d'un environnement adapté à l'enfant, veille à son hygiène, à sa sécurité physique et affective.
- ✓ Elle tient les dossiers personnels de chaque enfant et un registre de présences journalières qui devra être présenté lors des visites de contrôle.
- ✓ Elle signale au gestionnaire et à la P.M.I., tout accident survenant à un enfant dans les locaux de l'établissement ou à l'occasion de son fonctionnement, et les mesures d'urgences prises. Elle établit un rapport circonstancié dans les 24 heures.
- ✓ Elle encadre des stagiaires EJE et autres «petite enfance».

Une auxiliaire de puériculture adjointe de direction, diplômée du diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture

Elle est chargée :

- ✓ D'accueillir l'enfant et ses parents au quotidien, les accompagner et les soutenir dans leur rôle parental.
- ✓ D'identifier les besoins de chaque enfant qui lui est confié et effectuer les soins qui en découlent individuellement et en groupe (repas, hygiène, sommeil et communication).
- ✓ D'observer l'enfant et mesurer les principaux paramètres liés à son développement et à son état de santé: surveiller, repérer les signes infectieux, de douleurs et de mal être des enfants et rester vigilante sur leur état général. Repérer les signes de maltraitance, de violences et de négligences, et les signaler à qui de droit.
- ✓ De recueillir et transmettre ses observations par oral et par écrit pour une bonne continuité de la prise en soin des enfants afin d'assurer des transmissions de qualité aux parents.
- ✓ De mettre en place des activités d'éveil, de loisir et d'éducation.
- ✓ D'appliquer le projet d'établissement et participer à son évolution.
- ✓ D'encadrer des stagiaires AP et autres «petite enfance».
- ✓ De seconder la directrice dans les tâches administratives.

Une auxiliaire de puériculture, diplômée du diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture

Elle est chargée :

- ✓ D'accueillir l'enfant et ses parents au quotidien, les accompagner et les soutenir dans leur rôle parental.
- ✓ D'identifier les besoins de chaque enfant qui lui est confié et effectuer les soins qui en découlent individuellement et en groupe (repas, hygiène, sommeil et communication).
- ✓ D'observer l'enfant et mesurer les principaux paramètres liés à son développement et à son état de santé: surveiller, repérer les signes infectieux, de douleurs et de mal être des enfants et rester vigilante sur leur état général. Repérer les signes de maltraitance, de violences et de négligences, et les signaler à qui de droit.

- ✓ De recueillir et transmettre ses observations par oral et par écrit pour une bonne continuité de la prise en soin des enfants afin d'assurer des transmissions de qualité aux parents.
- ✓ De mettre en place des activités d'éveil, de loisir et d'éducation.
- ✓ D'appliquer le projet d'établissement et participer à son évolution.
- ✓ D'encadrer des stagiaires AP et autres «petite enfance».

- D'un personnel sensibilisé au handicap : deux assistantes petite enfance.

Les deux assistantes petite enfance diplômées d'un CAP petite enfance, d'un BEP Sanitaire et Social sont responsables de l'accueil et de la prise en charge globale de l'enfant au quotidien, en coopération et avec validation du référent technique, tout en respectant les projets éducatif et pédagogique. Les principales activités :

Auprès des enfants:

- ✓ Prendre en compte les besoins individuels de l'enfant, tout en l'inscrivant dans une dynamique collective.
- ✓ Veiller à l'adaptation des nouveaux enfants, au bien être du groupe et à sa dynamique.
- ✓ Proposer des activités d'éveil variées, adaptées aux besoins et capacités de chacun.

Auprès des parents :

- ✓ Réfléchir un accueil de qualité au quotidien.
- ✓ Offrir un soutien aux parents (écoute, conseil, orientation vers le référent technique)
- ✓ Veiller à la discrétion professionnelle.
- ✓ Valoriser les parents dans leur rôle et ne pas se substituer à eux ou devancer leur demande.
- ✓ Favoriser l'échange avec les parents sur la vie de la structure, par le biais d'outils de communication (panneaux d'affichage, photos...)

Auprès de l'équipe éducative

- ✓ Réfléchir et travailler en équipe afin de mettre en œuvre le projet pédagogique
- ✓ Participer aux réunions d'équipe dans une visée d'échanges de pratiques et de réflexions professionnelles.
- ✓ Suivre le protocole d'entretien des locaux, et veiller à l'hygiène du matériel (cuisine, lingerie, jeux...)

Leur niveau d'expérience :

- ✓ Etre titulaire du CAP Petite Enfance
- ✓ 2 ans d'expérience auprès de jeunes enfants
- ✓ Expérience souhaitée en structure d'accueil collective
- ✓ Expérience souhaitée auprès d'enfants en situation de handicap ou malade.

- Un agent d'entretien chargé de l'hygiène de la crèche et du réchauffage des plats. Elle ne pourra intervenir auprès des enfants mais sera chargée de l'hygiène des locaux et du matériel de la crèche.

- Une équipe à l'écoute des familles.

B.6. Les partenaires de la micro-crèche

Nous souhaitons faire partie intégrante du paysage local, notamment en travaillant en étroit partenariat avec les autres institutions présentes sur le territoire comme :

- Les services médico-sociaux et médico-éducatifs:

La collaboration avec le CAMSP, le service de l'Unité Parents Bébé nous permettra de pouvoir accueillir les familles avec des problèmes spécifiques dès la naissance de l'enfant jusqu'à ses 6 ans.

La collaboration avec le service de la PMI nous permettra de pouvoir orienter les familles.

- Les associations d'aide à la parentalité comme l'AVEF :

Ils pourront collaborer à l'organisation des groupes de paroles menés avec l'ensemble des familles et les membres de l'équipe de la structure.

Nous ferons appel aux différents professionnels de ces services médico-sociaux éducatifs (médecins, éducateurs, puéricultrices, psychologues...) pour collaborer aux conférences, aux rendez-vous fixés une fois par trimestre avec les parents de la structure d'accueil.

- Les écoles :

Nous envisageons la possibilité de permettre aux enfants présents à la micro-crèche et qui iraient à l'école à la prochaine rentrée scolaire, de découvrir ce nouvel environnement. Quelques jours d'adaptation, pourraient être organisés en juin, sur des mini-temps de classe. (Projet à définir avec la directrice de l'école maternelle).

Nous envisageons aussi un étroit partenariat avec les écoles incluant des enfants en situation de handicap par le biais de projets d'inclusion entre la famille, la crèche et l'école. Réfléchir ensemble à une inclusion progressive afin de ne pas mettre en danger l'enfant en situation de handicap ; des temps partagés entre école, micro-crèche et structure de soins.

- La bibliothèque :

La littérature enfantine, tenant une place importante dans une structure d'accueil, il nous paraît important de créer le lien avec la médiathèque, avec peut-être la possibilité d'emprunter des livres ou de faire venir l'intervenante à la micro-crèche...

L'installation d'une micro-crèche dans une ville, impulse une véritable dynamique au cœur de celle-ci.

En créant cette micro-crèche, l'association « Petits d'Homme » qui aura comme spécificité d'accueillir de jeunes enfants en situation de handicap et leur famille, espère pouvoir répondre en partie à la carence effective qui existe dans ce domaine et permettre à tous les enfants, quelle que soit la particularité de chacun, de grandir de façon harmonieuse pour devenir des adultes autonomes et capable de vivre en société : des « **PETITS D'HOMME** ».